CRISE MIGRATOIRE

LA CRISE DES MIGRANTS AU CANADA ET AU QUÉBEC : QUELLE CRISE ?

Depuis quelque temps, certains médias parlent de crise migratoire au Canada (voir par exemple : TVA Nouvelles, 6 mai 2018). Pour parler de crise, il faut que deux conditions soient réunies : un flux important de migrants en même temps que le refus de les accueillir. Ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont présentes au Canada. Il n'y pas de crise migratoire au Canada.

D'abord les chiffres. Dans la nouvelle citée ci-haut, il est dit que « 50 000 personnes ont franchi la frontière illégalement l'an dernier seulement. » Il y a deux confusions dans cette statistique. Premièrement, il s'agit de 50 000 demandeurs d'asile (en 2017) dont près de 60 % sont entrés de façon **régulière**. Deuxièmement, il est inexact de parler d'entrées illégales s'agissant des demandeurs d'asile.

Rappelons qu'en 2001 il y a eu près de 45 000 demandeurs d'asile. Y a-t-il eu catastrophe ?

Ensuite la réponse politique. Outre la demande d'un député conservateur au Parlement du Canada d'expulser les Nigérians, ou celle du chef du Parti Québécois d'ériger un mur ou une clôture sur la route de Roxham, il n'y a pas, pour le moment, de mesures pour fermer les frontières du Canada aux migrants comme c'est le cas en Europe. En fait le débat devient une occasion d'affrontement fédéral-provincial autour des gros sous : qui va payer la note ?

Et l'aspect humain dans tout cela ? La première réaction devrait être de se demander qui sont ces êtres humains derrière les statistiques. Il faut savoir que les demandeurs d'asile proviennent de pays en guerre, où des conflits violents et des persécutions forcent la sortie de milliers de personnes : Irak, Colombie, Burundi, Pakistan, Syrie, Érythrée, Turquie, Nigéria… Ce sont là les principaux pays d'où sont provenus les demandeurs d'asile au Canada en 2017.

La crise n'est pas migratoire, elle est politique.

MIGRANTS OU RÉFUGIÉS ?

On parle beaucoup de « crise migratoire » pour décrire l'arrivée de nombreuses personnes qui tentent de franchir les frontières européennes. Cette façon de présenter les choses laisse entendre qu'il s'agit de migrants et de migrantes. Le choix des mots n'est pas neutre. Si ce sont des migrants, rien n'oblige à les laisser entrer.

Voyons-y de plus près.

Selon le dictionnaire Larousse, la migration est définie comme un déplacement **volontaire** d'individus ou de populations d'un pays dans un autre pour des raisons économiques, politiques ou culturelles. Cette définition du dictionnaire est également celle qui est retenue par les recherches scientifiques en sciences sociales. Ainsi, les théories migratoires s'intéressent essentiellement aux causes des migrations volontaires basées sur le désir des individus d'améliorer leurs conditions de vie.

Quant à la définition du refuge, elle est présentement inscrite dans la Convention de Genève de 1951 sur la protection des réfugiés. Selon cette convention, un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». Cette définition établit clairement qu'il s'agit d'un déplacement « non volontaire ». Par extension, on peut donc parler de « migration forcée ». Soulignons que 148 pays ont signé la Convention (dont le Canada).

Or qui sont ces supposés migrants ? Trois pays produisent actuellement la vaste majorité des personnes décrites comme migrantes et qui font la manchette presque tous les jours. Il s'agit de la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak. Dans le cas de la Syrie seulement, environ 4 millions de personnes ont fui le pays alors qu'un autre 10 millions ont été déplacées à l'intérieur du pays.

À ces trois pays, on pourrait rajouter le Myanmar où se joue présentement un conflit décrié comme un nettoyage ethnique et le Yémen en proie à une guerre civile. Mais il ne faut pas oublier les personnes d'origine africaine que les médias nous montrent entassées dans des bateaux sur la Méditerranée et dont plusieurs meurent noyés. Ces visages sans nom fuient également des pays en guerre : le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Érythrée, et le Soudan du Sud. De côté-ci de l'Atlantique, on peut penser au Mexique que fuient de nombreuses personnes menacées par les conflits entre l'armée et les barons de la drogue. Il est clair que ces personnes craignant pour leur vie sont des réfugiées.

Un des points importants de la Convention concerne le principe du non-refoulement. Celui-ci stipule qu'aucun des états qui ont signé la Convention n'expulsera ou ne refoulera un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison des menaces mentionnées dans le paragraphe précédent. C'est ce principe qui établit un droit d'asile et qui fonde en quelque sorte la catégorie des « demandeurs d'asile ». C'est au nom de cet accord international que le Canada a permis aux Haïtiens et Haïtiennes en provenance des États-Unis de franchir la frontière canadienne, leur permettant ainsi de demander le statut de réfugié. Le principe de non-refoulement n'implique pas que toutes ces personnes ont un droit d'asile, mais qu'elles ont droit à un examen de leur situation.

Malheureusement, ce principe est actuellement mis en péril par de nombreuses mesures répressives de la part de la plupart des États, mesures associées à la fermeture des frontières.

La mesure la plus fréquente consiste à intercepter les réfugiés avant leur arrivée aux frontières : soit en mer pour les retourner d'où ils viennent, soit en les parquant dans des îles (comme le fait l'Australie), soit en installant des points de contrôle (« check points ») à plusieurs kilomètres de la frontière comme le font les États-Unis avec la frontière mexicaine. Une autre mesure discutable a été d'inventer la notion de « pays tiers » sûrs. Cette politique oblige les réfugiés à faire leur demande d'asile dans le premier pays d'entrée. Pourtant, la plupart des pays de l'Europe de l'Est, membres de l'Union européenne, sont souvent les premiers pays d'arrivée des réfugiés : or ces pays ont carrément fermé leurs frontières.

Bref autant de façons de contourner les obligations internationales du non-refoulement.

Il est donc faux de parler de crise migratoire. Il s'agit plutôt d'une crise des réfugiés et c'est à ce titre que les États doivent trouver les moyens de respecter l'esprit de la Convention de Genève pour les réfugiés.

P.S. : Une image vaut mille mots. À voir absolument, le film « Human Flow » (flux humain) de Ai Weiwei. Ce documentaire actuellement en salle au Québec raconte l'histoire de réfugiés à la recherche de sécurité et de justice et couvre plus de 20 pays, dont l'Afghanistan, le Bangladesh, la France, la Grèce, l'Allemagne, l'Irak, Israël, l'Italie, le Kenya, le Mexique et la Turquie. Il raconte aussi la réponse inhumaine des pays face à l'arrivée des réfugiés.

LE MYTHE DE L'IMMIGRATION TERRORISTE

Il n'y a aucune preuve qu'il existe un lien entre l'immigration et le terrorisme. Malgré l'absence démontrée de liens, le discours « sécuritaire » domine largement les discussions politiques autour de l'immigration. Les nombreuses mesures répressives en vogue présentement dans presque tous les pays du monde sont toujours justifiées par l'argument de la sécurité nationale.

Généralement, les analyses suggèrent que le discours sécuritaire en matière d'immigration a pris de l'ampleur à partir du 11 septembre 2001 avec les attentats du World Trade Center. S'il est vrai que ces attentats ont exacerbé le discours sur la menace terroriste liée à la migration, il n'en demeure pas moins que l'approche de la sécurité nationale en matière de migration était présente bien avant.

Par exemple, au Canada, l'adoption d'une vision sécuritaire dans la gestion des mouvements migratoires de masse est réaffirmée à plusieurs reprises dès le début des années 1990. Les termes utilisés par Barbara McDougall, ministre des Affaires étrangères du Canada de 1991 à 1993, ne laissent aucun doute sur la nécessité pour le Canada d'être plus « agressif et actif » dans la lutte contre les menaces transnationales à la sécurité telles que le terrorisme et les migrations internationales de masse (voir l'étude de Philippe Bourbeau, 2013).

Un rapport récent publié par la Maison Blanche a tenté de démontrer que ce lien existe, mais le rapport a été très critiqué au point de le rendre non crédible. Selon l'article de Julie Hirschfeld Davis et Ron Nixon (New York Times, 16 janvier 2018), les statistiques utilisées incluent des cas non pertinents (p. ex. personnes extradées aux États-Unis pour subir un procès pour des attentats commis à l'extérieur) tout en omettant les cas d'attentats « domestiques » commis par exemple par des groupes comme les « suprémacistes blancs ». De plus, les conclusions présentées dans ce rapport vont à l'encontre des études scientifiques sur la menace sécuritaire qui ne montrent aucun lien probant entre la migration et le terrorisme.

Une des études les plus fouillées a été réalisée aux États-Unis sur des attentats commis entre 1975 et 2015. Durant cette période, la probabilité pour un Américain d'être tué par un terroriste né à l'étranger était de 1 sur 3,6 millions et celle d'être tué par un attentat commis par un réfugié était de 1 sur 3,5 milliards. Le risque annuel d'être tué par une personne autre qu'un terroriste né à l'étranger était de 253 fois plus grand que celui d'être tué par un terroriste étranger.

L'autre mythe que véhicule les liens supposés entre immigration et terrorisme implique que la menace vient de l'extérieur. Or, il s'agit là encore d'un faux lien. Dans la plupart des cas, les attentats sont commis par des ressortissants nationaux qui se sont radicalisés sur place. C'est par exemple le cas des attentats récents perpétrés en France (p. ex. Charlie Hebdo, Bataclan) dont les responsables étaient des ressortissants français qui étaient bien connus des policiers et des services de renseignements. Nous sommes donc ici en présence d'une menace interne provenant de la radicalisation.

RÉFÉRENCE SUR LE DISCOURS SÉCURITAIRE AU CANADA: Voir Philippe Bourbeau (2013), « Processus et acteurs d'une vision sécuritaire des migrations : le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, no 4, pp. 21-41.

VERS UN RÉGIME MIGRATOIRE D'APARTHEID ?

La migration internationale pourrait constituer une ressource économique et sociale cruciale pour un grand nombre de personnes. Malheureusement, seule une petite minorité de privilégiés y a accès. Pour les pauvres et les peu qualifiés, y compris pour les réfugiés, la migration internationale est de moins en moins accessible.

Nous vivons en plein paradoxe. D'une part, les besoins en migration sont reconnus par presque tous les pays développés. D'autre part, les sentiments anti-immigration prennent de plus en plus de place et les frontières se referment parfois de façon brutale.

Pourtant, trois faits concourent à rendre l'immigration fort attrayante.

Le premier fait concerne la révolution démographique qui a eu lieu au cours de la deuxième moitié du 20e siècle. Cette révolution démographique, maintenant bien documentée, peut se résumer par deux phénomènes majeurs : une baisse des niveaux de fécondité en bas du seuil de remplacement et l'allongement de la longévité. Ces deux phénomènes conjugués ont produit un vieillissement important de la population.

À partir de ces grandes tendances, les projections démographiques annoncent une décroissance de la population au cours du 21e siècle. Cette révolution touche surtout les pays développés, mais le processus est présentement en cours dans toutes les régions du monde. Cela veut dire que la composante « migration » sera le principal moteur de l'évolution démographique.

L'argument démographique devient encore plus puissant lorsqu'il est jumelé à un deuxième argument de nature économique. En effet, le nouveau contexte démographique implique une diminution de l'offre de main d'œuvre (c.-à-d. la proportion des personnes d'âges actifs), ce qui, en soi, n'est pas un problème si la demande de main d'œuvre diminue également ou en tout cas demeure faible. Mais ce n'est pas le cas.

Troisièmement — et cela est moins connu — lorsque l'on consulte la base de données des Nations Unies sur les niveaux d'immigration souhaités et les politiques mises en place, on constate que la majorité des pays souhaite et met en place des politiques d'immigration de plus en plus ouvertes.

Pour la très grande majorité des pays, les niveaux d'immigration sont jugés satisfaisants (entre 76-77 %), et cela depuis le milieu des années 1980. La proportion estimant les niveaux trop élevés demeure faible et a même légèrement diminué depuis 1986. De plus, la vaste majorité des pays disent avoir des politiques ne visant pas à réduire leurs niveaux d'immigration.

Alors, comment expliquer le paradoxe de la fermeture des frontières ?

En fait, la fermeture des frontières est à mettre en parallèle avec la mise en place d'un nouveau régime migratoire à trois vitesses. La première vitesse ouvre les frontières à la migration à un groupe sélect, les riches et les très qualifiés. Cette première forme de recrutement est assortie de toute une série de droits sociaux, dont celui de la résidence permanente et éventuellement de la citoyenneté.

La deuxième forme de recrutement comprend les nombreux programmes de travailleurs temporaires qui prolifèrent un peu partout dans le monde. Ces programmes permettent de combler des emplois pour lesquels, dit-on, il est difficile de trouver des candidats et candidates dans les pays en question tout en s'assurant que ces travailleurs migrants n'aient pas accès à la résidence permanente, donc ne s'intègrent pas dans la société de destination.

Reste une troisième catégorie de migrants, les moins ou peu qualifiés, les réfugiés et les irréguliers. Ce sont ces catégories de migrants que visent le discours anti-immigration et les politiques restrictives.

Bref, la plupart des gouvernements désirent des niveaux d'immigration plus élevés, mais pas de n'importe quel groupe. C'est dans ce sens que l'on peut parler de régime migratoire d'apartheid.

LIBRE CIRCULATION DANS LE MONDE : UNE UTOPIE ?

« De toute façon, c'est utopique de penser à un monde sans frontières » : voilà l'argument ultime qui est lancé lorsque l'on discute de la libre circulation des personnes. Pourtant, de nombreuses avancées permettent de penser le contraire.

Pendant que toute l'attention est portée sur la crise migratoire, où il est question de fermeture, d'expulsions et de forteresses, partout dans le monde, on continue (1) à mettre en place des structures politiques permettant la libre circulation des personnes et (2) à élaborer des politiques d'immigration de plus en plus ouvertes afin de remédier aux besoins en main d'œuvre.

Ainsi, dans toutes les grandes régions du monde, des institutions politiques, regroupant un ensemble de pays, préconise la libre circulation des personnes :

- en Europe : depuis 1997, l'Union européenne a créé l'espace Schengen qui permet la libre circulation entre les 26 États membres.

- en Afrique : la libre circulation est déjà acquise depuis longtemps en ce qui concerne les pays de l'Afrique de l'Ouest ; pour l'ensemble de l'Afrique, lors de la réunion tenue à Midland en Afrique du Sud (9 mars 2017), le Parlement panafricain a demandé aux états membres d'approuver le principe de la libre circulation des biens et des personnes.

- en Amérique du Sud : les États membres du MERCOSUR (Marché commun du sud) permettent depuis 1991 la libre circulation des personnes. En 2009, le « Residence Agreement Project » a réitéré une politique de frontières ouvertes pour les pays membres.

- en Asie : l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) a adopté en 2012 une déclaration des droits humains favorisant la liberté de mouvement dans la région.

- dans la Caraïbe : le CARICOM (Communauté caraïbéenne) prévoit la liberté de mouvement pour certaines catégories de travailleurs qualifiés ; on parle de la mise en place d'un marché unique.

- en Amérique du Nord : l'ALENA (Canada, États-Unis et Mexique) prévoit la liberté de circulation avec contrats de travail pour les professionnels de 63 champs (voir le chapitre 16). Quatre catégories de personnes sont visées par cette entente : les visiteurs entrepreneurs ; les professionnels ; les personnes mutées à l'intérieur d'une compagnie et les investisseurs. Dans un premier temps, ces catégories peuvent obtenir des visas temporaires sans étude d'impact sur le marché du travail. Dans un deuxième temps, l'obtention de la résidence permanente est grandement facilitée. On sait que l'ALENA est présentement en voie de renégociation, mais je doute que le chapitre sur la mobilité des travailleurs soit significativement modifié.

Bref, un monde sans frontières est déjà en voie de construction dans toutes les grandes régions du monde.

Une autre indication que le monde change de façon significative — et dont on parle peu — est le fait que presque tous les pays ont des politiques d'immigration ouvertes. Selon la base de données des Nations Unies sur les niveaux souhaités d'immigration et les politiques mises en œuvre, on observe que la majorité des pays préconise des politiques d'immigration de plus en plus ouvertes. Ainsi, la proportion des pays développés estimant que leurs niveaux sont trop élevés est faible et a même diminué depuis le milieu des années 1980. De plus, la proportion des pays développés dont les politiques visent à augmenter les niveaux d'immigration est passée de 2 % en 1996 à plus de 20 % en 2015.

Tout ceci — l'ouverture des frontières et des politiques d'immigration — se traduit par une augmentation de la mobilité internationale dans les pays développés : de 3 % en 1990, la proportion des personnes vivant dans un autre pays que leur pays de naissance est montée à 11 % en 2015. On oublie que seulement en 2016, l'Union européenne a accueilli 2 millions d'immigrants en provenance de pays non membres.

Ceci peut sembler contradictoire avec la prolifération des murs et la crise actuelle des migrants. En fait, cette crise ne vise que les réfugiés. Il faut le rappeler, ces types de migrations ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des migrations internationales (environ 10 %).

Ce qui est utopique à mon avis c'est de penser que le monde avec ses frontières actuelles est là pour durer.

LES MIGRATIONS CLIMATIQUES : UN ENJEU MONDIAL À NOS PORTES

Il existe de nombreux excellents rapports sur les effets des changements climatiques sur les migrations. Si rien n'est fait, selon un rapport de la Banque Mondiale, ce sont des millions de personnes qui devront se déplacer à cause des changements climatiques d'ici 2050. La Banque Mondiale a voulu montrer les migrants comme la face humaine des changements climatiques.

J'ai délibérément choisi le dernier rapport de la Banque Mondiale, non seulement parce que c'est le plus récent (mars 2018), mais parce que l'on ne peut certainement pas taxer la Banque Mondiale de gauchiste, d'extrémiste ou d'alarmiste.

Le rapport se concentre sur trois régions : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine. Ces trois régions représentent 55 % de la population des pays en développement. Juste dans ces régions, les projections de la Banque Mondiale estiment à plus de 140 millions le nombre de personnes qui devront migrer pour des causes environnementales d'ici 2050 : 86 millions en Afrique (surtout de l'Ouest et Centrale), 40 millions en Asie du Sud et 17 millions en Amérique Latine. Le rapport conclut également qu'après 2050, si rien n'est fait, les migrations climatiques vont s'accélérer.

On peut penser qu'il s'agit d'estimations minimalistes dans la mesure où le rapport ne couvre que 55 % de la population des régions en développement. Si on ajoutait les autres régions en développement et les régions développées où les populations vivent près des mers, les chiffres de migrants climatiques seraient encore plus élevés. L'étude de l'Organisation des migrations internationales (2015) suggère le chiffre de 200 millions de migrants « environnementaux » d'ici 2050.

Les trois facteurs des migrations identifiés dans le rapport de la Banque Mondiale sont la baisse de la productivité agricole, le manque d'eau et l'augmentation du niveau des eaux. Seules des actions significatives en matière de réduction des gaz à effets de serre pourraient diminuer la pression aux déplacements massifs de population. Les trois scénarios de projections adoptés dans le rapport donnent une idée de ce qui résulterait si des actions vigoureuses en matière d'environnement étaient entreprises.

Le premier scénario est qualifié de « pessimiste » et constitue le scénario de référence dans le document. C'est ce scénario qui produirait plus de 140 millions de migrants climatiques. Le deuxième scénario fait intervenir des actions de développement tout en maintenant des niveaux élevés d'émissions de gaz à effets de serre : ce scénario produirait d'ici 2050 100 millions de migrants. Si par ailleurs on combine à la fois des actions de développement et des actions visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre, le nombre de migrants projetés diminuerait à 50 millions.

Le rapport parle surtout de migrations internes, mais on peut prévoir des débordements importants qui produiront un nombre considérable de migrations de refuge internationales.

Il devient urgent d'élargir la définition de réfugié pour inclure d'ores et déjà les réfugiés climatiques.

PACTE MIGRATOIRE GLOBAL : UN CONSENSUS HISTORIQUE

Dissiper les mythes migratoires peut donner l'impression qu'il n'y a que de mauvaises nouvelles. L'idée que tout va de mal en pis constitue en fait un autre mythe, car il existe aussi de bonnes nouvelles. L'adoption par l'Assemblé générale des Nations Unies du *Pacte global pour la migration sécuritaire, ordonnée et régulière* est une de ces bonnes nouvelles.

Petit rappel. En septembre 2016, l'ensemble des 193 pays du monde s'étaient entendus sur la nécessité d'élaborer un cadre global pour la gestion de la migration internationale. C'est ce que l'on appelle la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants. Suite à cette déclaration, une série de négociations intergouvernementales ont eu lieu (début 2018) pour aboutir à l'adoption d'un nouveau pacte migratoire le 13 juillet dernier.

Pour moi, il s'agit du document le plus important en matière de politiques migratoires globales depuis l'adoption en 1990 de la Convention des Nations Unies pour la protection des droits des migrants. On peut même parler de consensus historique.

Le Pacte migratoire adopté récemment retient 23 engagements. J'en retiens quatre :

- Faciliter la migration sécuritaire, ordonnée et régulière en vue d'enrayer l'impact de la migration irrégulière ;
- Protéger la sécurité, la dignité et les droits humains fondamentaux de tous les migrants ;
- Développer des outils de recherche pour appuyer des politiques basées sur les faits ;
- Éviter la détention sauf comme dernier recours.

Évidemment, l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas garante de la mise en application des engagements. L'exemple de la Convention des migrants, adoptée en 1990, n'a été mis en œuvre qu'en 2003 après les 20 signatures requises. Cependant, aucun pays développé n'a signé la Convention à ce jour.

On se souvient que les États-Unis s'étaient retirés de la Déclaration de New York après coup. L'Australie vient de signifier qu'elle ne signerait pas le nouveau pacte migratoire (voir The Guardian, 25 juillet 2018).

Néanmoins, le Pacte migratoire global, adopté par l'Assemblée générale, constitue un jalon historique crucial qui donne à tous ceux et celles qui œuvrent dans le domaine des droits des migrants un nouvel outil pour l'élaboration de politiques migratoires respectueuses des droits fondamentaux.

LA SOLUTION MIGRATOIRE : CINQ PROPOSITIONS FACILES À METTRE EN ŒUVRE

Plutôt que de parler de crise migratoire, parlons de solutions.

Rappelons que la crise migratoire est avant tout politique : elle est le résultat des conflits et des guerres produisant des flux importants de réfugiés, combiné aux fermetures de frontières.

Voici cinq propositions qui mettraient un terme à la crise sans révolutionner quoi que ce soit. Elles s'adressent surtout aux gouvernements des pays du Nord (Union européenne, États-Unis, Australie…). Ce qu'il faut :

- D'abord reconnaître d'emblée qu'il existe un nombre important de personnes qui ont un urgent besoin de protection. Cela implique d'admettre que les migrations de fuite sont causées par des situations de conflits et de guerres et par l'existence de régimes politiques oppressifs où les droits humains sont bafoués. En fin de compte, c'est reconnaître la légitimité des demandes d'asile.

- Éviter les discours alarmistes qui véhiculent de fausses impressions. Les discours politiques devraient se fonder davantage sur les analyses et conclusions scientifiques. En particulier, les notions d'invasion et de menace ne devraient pas avoir leur place dans le discours publique.

- Reconnaître les effets positifs de l'immigration, y compris l'immigration des réfugiés puisque les études démontrent que les réfugiés admis dans les pays ne constituent pas un fardeau économique pour la société.

- Redonner à la convention de Genève tout son poids en matière de droit d'asile. Le principe de non-refoulement est particulièrement important et les mesures comme l'interception, visant à empêcher les migrants de s'approcher des frontières, doivent être reconnues pour ce qu'elles sont, à savoir des accrocs à la Convention.

- Permettre aux réfugiés de s'intégrer sur le marché du travail. Les camps ou abris temporaires sont inutilement coûteux, stigmatisent les migrants et les empêchent de s'occuper d'eux-mêmes.

Ces propositions sont faciles à mettre en œuvre : elles ne demandent qu'un minimum de bonne volonté.